LADEPECHE.fr
mercredi 01 juin, 14:12, Saint Justin

Publié le 01/06/2016 à 03:49, Mis à jour le 01/06/2016 à 08:42

Des infractions en hausse pour les places handicapé

Société

Hier, les policiers effectuaient des contrôles pour les places réservées aux handicapés, dans le quartier des Carr
Photo DDM

Hier, le Collectif Interassociatif Handicap 31 menait sa deuxième opération de sensibilisation en collaboration avec les services de l'État. Une série de contrôles inopinés des places de stationnement handicapé ont eu lieu dans le quartier des Carmes.

Hier après-midi, des policiers municipaux et nationaux intervenaient dans le secteur des Carmes, la ru Ozenne et les allées Jules Guesde, afin de contrôler les places de stationnement réservées aux perso à mobilité réduite (PMR). «Depuis le début de l'année, c'est la deuxième fois que nous menons ce gen d'opération», explique Odile Maurin, présidente de l'association Handi-Social, et coordinatrice des acti menées hier par les policiers, en collaboration avec

le Collectif Interassociatif Handicap 31. «Ces actions visent à sensibiliser les individus au respect des places de stationnement PMR. Les personnes handicapées sont fragiles, et sortent moins souvent que gens valides. Si les places qui leur sont réservées ne sont pas libres, alors elles ne sortent plus du tou s'insurge-t-elle. «Une loi impose, pour chaque ville, 2 % d'emplacements réservés aux PMR sur le tota emplacements existant. Ainsi, à Toulouse, on compte 1 031 emplacements réservés, dont 323 dans le centre-ville» détaille le chef de la police municipale. L'opération consistait à vérifier que les cartes de

stationnement pour PMR exhibées dans les véhicules étaient valides, et que le stationnement réservé personnes à mobilité réduite était bien respecté. «Sur l'après-midi, 23 emplacements réservés ont été contrôlés. Un véhicule encourt 135 euros d'amende, et un autre risque des poursuites par le procureur général, pour usage d'indu», résume Jérémy, chef de service de la police municipale. Si les infractions encourant 135 euros d'amende sont courantes, il en existe des plus rares, punies très sévèrement par loi. L'année dernière, 4 usages de faux étaient sanctionnés d'une peine maximale de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende, et une personne était surprise en flagrant délit d'usag d'indu. Cette infraction consiste à utiliser la carte handicapé d'une personne sans sa présence. Elle est particulièrement difficile à constater, la personne se trouvant rarement dans le véhicule. À partir de jan 2017, les personnes à mobilité réduite devraient bénéficier d'une carte à puce, plus simple à contrôler, l'optique de faire diminuer le nombre d'infractions.

Le chiffre : 1186

« Il est parfois difficile pour une personne de justifier de sa situation de handicap. Mais si on doute de l validité de la carte, on est obligé de verbaliser ».

Jérémy, chef de service de la police municipale

infractions > depuis le début de l'année. C'est déjà plus de la moitié des infractions, punies d'une amer de 135 euros, comptabilisées en 2015.

*Élise *

TOULOUSE SOCIÉTÉ

A lire aussi

Une automobiliste se fait poursuivre par plus de 20 000 abeilles

- Pourquoi la coupe menstruelle peut améliorer votre sexualité
- Pas de veto pour le bébé post-mortem
- Ivre, il défonce un passage à niveau

- Polémique sur la guinguette de Jean-Pierre Rives

Recommandé par

Donner votre avis !

Charte de modération

Votre commentaire :

Votre commentaire est soumis à notre charte de modération. En cas de non-respect (propos racistes
insultants...) il ne sera pas publié. Cliquez ici pour écrire et merci pour votre contribution.

Suivre ce fil de discussion

Envoyer ce comment

Réactions des lecteurs

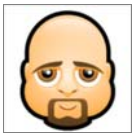

Lecteur occasionnel

96 commentaires

pinpin31, **il y a 1 heure**

excuse la phrase n est pas pour vous mais pour bris 31

Signaler un a

Nouveau lecteur

3 commentaires

Rory31, **il y a 1 heure**

pinpin31 je ne vois pas pourquoi vous dites ça à moi Oo

Signaler un a

Lecteur occasionnel

96 commentaires

pinpin31, **il y a 2 heures**

Rory 31 je vous echange les deux cartes handicap contre vos jambes!!!!!

Signaler un a

Rory31, **il y a 3 heures**

@bri31 désolé mais il y a des places dans le parking au dessus du marché des carmes, les parkings souterrains au capitole, à certaines stations de métro donc p d'excuses. Vous avez 2 jambes vous pouvez marcher, il y a le métro....

Nouveau lecteur

3 commentaires

Signaler un a

Lecteur régulier

620 commentaires

DDD

Bri31, **il y a 3 heures**

Si je tourne pendant une demi-heure pour trouver une place pour me garer, const
les 3 mêmes places handicapé libres pendant ce temps, excusez moi de ne pas é
handicapé mais .....les boules, donc.....

Signaler un a

©ladepeche.fr Certifié OJD